



Développement
à l'international

Performance Change à Préavis



Protégez vos marges commerciales
contre la fluctuation des devises

>>> Performance Change à Préavis

Page 2

- La couverture du risque de change de vos transactions internationales en devises
- Le déroulement de l'opération
- Les avantages du produit
- Les conditions de souscription

>>> Exemple d'utilisation pour un exportateur

Page 4

>>> Exemple d'utilisation pour un importateur

Page 5

**Performance Change
à Préavis**

*Protégez vos marges
commerciales contre la
fluctuation des devises.*

Les instruments de couverture du risque de change sont généralement adaptés à la protection d'une seule échéance future d'encaissement ou de règlement en devises. Le change à terme classique implique quant à lui de souscrire un contrat assorti d'un prix par échéance de règlement.

Pourtant, de nombreuses entreprises entretiennent des courants d'affaires réguliers à l'import ou à l'export, pour lesquels elles doivent établir un cours budget pour une durée pouvant atteindre un an sans connaître de façon certaine les dates de règlement.

Vous êtes dans cette situation et vous souhaitez protéger vos échanges commerciaux contre le risque de change. La Société Générale met aujourd'hui à votre disposition un instrument de couverture innovant : **Performance Change à Préavis.**

Performance Change à Préavis



Simplicité de souscription

La souscription peut s'effectuer sur simple appel téléphonique à votre agence³, puis est confirmée par courrier.

Pour la protection de vos transactions internationales en devises, PCAP vous assure un cours de base pour la totalité d'un courant d'affaires et vous protège contre une évolution défavorable des cours de change pendant toute la durée du contrat.¹

>>> Votre activité : vous exportez ou importez régulièrement des produits ou services réglés en devises (ventes sur catalogues, campagnes d'achats, collections saisonnières...) sans connaître les dates précises des règlements.

>>> Votre besoin : vous cherchez une solution simple et souple pour maîtriser un cours d'achat ou de vente de devises alors que vous ne connaissez pas les dates précises de règlements.

Vous ne souhaitez pas utiliser les produits optionnels car vous ne voulez pas payer de prime.

>>> Notre solution : vous définissez le budget prévisionnel de vos achats ou ventes de devises sur une période pouvant atteindre 12 mois et choisissez la date d'échéance du contrat en fonction du dernier règlement.

Nous vous indiquons le cours de base sur lequel les transactions seront effectuées.

Vous avez la liberté d'effectuer des achats ou cessions de devises à n'importe quelle date avant l'échéance, sur la base du cours convenu (moyennant un préavis de 2 jours ouvrés cambistes²), majoré d'un report ou minoré d'un déport calculé le jour des utilisations.

(1) Hors incidence de trésorerie (report / déport).

(2) Pour certaines devises, ce délai peut être réduit. Consultez votre agence.

Le déroulement de l'opération

>>> Souscription : vous communiquez à votre agence le montant en devise à couvrir ainsi que la date d'échéance du contrat.

L'agence vous confirme le cours de base pour la période garantie.

>>> Utilisation : dès la souscription et jusqu'à l'échéance du contrat, sous réserve d'un préavis de 2 jours ouvrés cambistes⁴, vous pouvez utiliser librement les devises sur la base du cours prévu au contrat et dans la limite du montant couvert.

Lors de chaque utilisation de devises, vous recevez un avis d'écriture correspondant :

- à l'utilisation des devises au cours de base du contrat,
- à l'incidence de trésorerie correspondant au report-déport dont vous bénéficiez ou que vous supportez selon le cas.

>>> A l'échéance, si un solde subsiste, il fera l'objet :

- d'un achat au comptant (PCAP export) ou d'une vente au comptant (PCAP import),
- ou
- d'un débit ou d'un crédit sur votre compte en devises.

(3) Après acceptation de cette opération par votre agence Société Générale.

(4) Un jour ouvré correspond à un jour ouvrable effectivement travaillé sur le marché des changes.



Report et déport

Expression chiffrée du différentiel des taux de placement de deux devises sur une période donnée.

Il s'agit d'un report en cas de différence positive et d'un déport en cas de différence négative. Report et déport ne sont pas cotés officiellement ; ils sont traités librement entre les intermédiaires.

Avantages

■ **Simplicité**

- Vous souscrivez un seul contrat global pour une série de couvertures.
- Pendant toute la durée du contrat, votre risque de change est maîtrisé quelle que soit l'évolution du marché des changes.
- Vous achetez ou cédez vos devises sur la base du cours convenu.
- Vous n'avez plus besoin de gérer les levées/livraisons anticipées, ni les reports d'échéances. Vous avez ainsi moins d'écritures comptables à enregistrer.

■ **Souplesse**

- Vous disposez d'une totale liberté dans la gestion de vos dates de règlements.
- Vous pouvez utiliser vos devises sur simple demande (moyennant un préavis de 2 jours ouvrés cambistes).

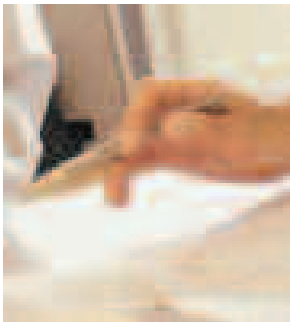
■ **Accessibilité**

- Le regroupement de plusieurs échéances en un seul contrat vous permet de protéger de petits volumes unitaires (qu'il serait plus coûteux de couvrir par autant de contrats de change à terme classique).
- Vous n'avez pas de prime à payer.

Conditions de souscription

Montant minimum :	tout montant.
Durée du contrat :	maximum 12 mois.
Devises traitées :	toutes les devises cotées sur le marché des changes à terme.
Utilisation du contrat :	au choix du souscripteur moyennant un préavis de 2 jours ouvrés cambistes.

Exemple d'utilisation pour un exportateur



Caractéristiques de l'opération

- Nous sommes le 10 janvier.
- Vous devez recevoir dans les prochains mois des règlements libellés en USD. Vous êtes réglés en devises au fur et à mesure des livraisons mais vous ne maîtrisez pas les dates précises des règlements.
- Vous souhaitez protéger le cours de vente des USD.
- Votre budget global à couvrir est de 1 200 000 USD jusqu'au 31 décembre.
- Votre agence vous propose un cours de 0,8862.

Souscription du contrat

- Date de souscription : 10/01
- Date d'échéance : 31/12
- Cours de base convenu : 0,8862

Déroulement du contrat

Le 15 février, vous recevez un règlement de 100 000 USD valeur 17.

Vous êtes crédité sur la base du cours prévu par le contrat :

112 841,35 EUR (100 000 USD/0,8862).

Vous êtes débité ou crédité du report-déport calculé à cette date.

L'échéance du contrat

Le 31 décembre, un solde non livré de 30 000 USD subsiste.

Ce solde peut être débité sur votre compte en devise ou acheté au cours comptant du jour (dans ce cas, vous êtes en risque de change sur ce montant).

Exemple d'utilisation pour un importateur

Caractéristiques de l'opération

- Nous sommes le 10 janvier.
- Vous devez effectuer dans les prochains mois des règlements libellés en USD. Vous réglez les devises au fur et à mesure des livraisons mais vous ne maîtrisez pas les dates précises des règlements.
- Vous souhaitez protéger le cours d'achat des USD.
- Votre budget global à couvrir est de 1 200 000 USD jusqu'au 31 décembre.
- Votre agence vous propose un cours de 0,8819.

Souscription du contrat

- Date de souscription : 10/01
- Date d'échéance : 31/12
- Cours de base convenu : 0,8819

Déroulement du contrat

Le 15 février, vous demandez le règlement de 100 000 USD valeur 17.

Vous êtes débité sur la base du cours prévu par le contrat :

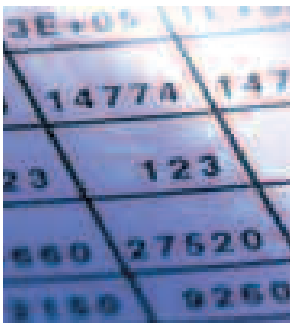
113 391,54 EUR (100 000 USD/0,8819)

Vous êtes débité ou crédité du report-déport calculé à cette date.

L'échéance du contrat

Le 31 décembre, un solde non utilisé de 30 000 USD subsiste.

Ce solde peut être crédité sur votre compte en devise ou vendu au cours comptant du jour (dans ce cas, vous êtes en risque de change sur ce montant).



*Pour en savoir plus sur notre offre relative à vos opérations de change,
contactez votre Conseiller en agence
ou
connectez-vous sur notre site Internet
<http://www.entreprises.societegenerale.fr>*



Si on en parlait ?